



COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Guy SAUVAITRE, Maire, a pris les décisions suivantes:

Décisions budgétaires :

Après présentation du Compte Administratif 2013, le Conseil Municipal constate le résultat de fonctionnement de l'exercice qui s'élève à 301 453.46 € auquel il convient d'ajouter le résultat de l'exercice précédent soit 452 412.40 € ce qui fait apparaître un résultat cumulé de 753 865.86 €. Le besoin de financement des investissements étant de 408 042.05 €, le résultat reporté sera de 345 823.81 € pour 2014.

Les comptes de gestion de Monsieur le Receveur sont approuvés à l'unanimité.

Vote du budget 2014 :

Le budget 2014 est équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 1 308 422.81 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 1 369 517.18 €.

Les principaux travaux inscrits à ce budget sont les suivants :

- Mise en place du Plan Local d'Urbanisme (17 693.16 €)
- Poursuite du renouvellement des lampes d'éclairage public (39 055.72 €)
- Restauration des façades de l'église (20 274.68 €)
- Travaux de voirie (60 000 €)
- Divers acquisition de matériel et signalisation (13 500 €)
- Réserve foncière (20 000 €)
- Travaux bâtiments communaux (50 996.65 €)
- Travaux cimetière (10 000 €)
- Aménagement de la Grande Rue Sud (122 913.04 €)
- Réhabilitation de la salle des Associations (550 160 €)
- Travaux accessibilité des espaces publics (76 500 €)
- Atelier municipal (115 814 €)
- Frais d'études pour :
 - construction d'une maison d'assistante maternelle (5 000 €)
 - réfection intérieure de l'église (5 000 €)
 - construction d'une station carburant (3 000 €)
- Installation d'une sécurité incendie aux Petites Boisnes (5 000 €)

Le montant des subventions prévues pour les opérations s'élève à 540 858 €. Toutes les opérations sont autofinancées.

Taux d'imposition 2014 :

Le Conseil Municipal fixe les taux avec une augmentation de 1.50 %.

Les taux appliqués en 2014 seront les suivants :

- Taxe d'habitation : 13.39 %
- Taxe foncier bâti : 7.57 %
- Taxe foncier non bâti : 27.30 %
- Contribution foncière des entreprises : 15.75 %

Assainissement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 56 474.90 €, la section d'investissement à 994 641.74 €.

La principale opération consiste en la construction de la nouvelle station d'épuration de types filtres plantés de roseaux pour un montant de 975 148 €.

La redevance assainissement avec 1.50 % d'augmentation est fixée à 0.75 €/m³ d'eau consommé et la prime fixe à 63.67 €.

Lotissements

Approbation des budgets 2014 pour les lotissements 'Les Grandes Vignes » et les « Bons Enfants »